



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION DE LA MANIFESTATION

A l'occasion du passage de la Flamme Olympique à Verdun le samedi 29 juin 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun organise un marché nocturne du terroir, intitulé « Marché de la Flamme, le Terroir prend le relais » au Marché Couvert de Verdun et dans les rues aux alentours.

Il est dédié aux commerçants, aux artisans, aux producteurs, et aux restaurateurs dont l'activité est liée à la création, à l'alimentaire et à l'artisanat.

Cette manifestation proposera des espaces de vente et des espaces de restauration couverts.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivantes :

SAMEDI 29 JUIN 2024 de 15h30 à 23H

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'OCCUPATION ET DE RESERVATION

1/ Une redevance d'occupation du domaine public sera à régler au Service des Foires et Marché de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, selon la tarification suivante :

Tarif exposant : tarification journalière

Coût de l'emplacement : 1,60 € le mètre linéaire (fiche d'inscription à compléter)

Forfait électricité : 8 € par jour (préciser votre besoin en Kw)

Tarif foodtruck:

Montant minimum de la redevance 45 € pour l'ensemble de la durée de la manifestation (procédure de mise en concurrence : dépôt de dossier de candidature)

<https://www.verdun.fr/services-au-quotidien/economie-emploi/mise-en-concurrence-et-publicite-pour-loccupation-du-domaine-public/>

Contact pour information : deveco-manifestations@grandverdun.fr ou 06 16 76 78 62

2/ Description des aménagements :

La partie halle aménagée du Marché Couvert sera consacrée à l'espace vente.

La partie galerie du Marché Couvert sera consacrée à des espaces de restauration et d'animation (espace détente, tables, bancs).

Les foodtrucks seront installées rue Cours Clouet et un espace de restauration extérieur couvert y sera installé (tonnelles, tables, bancs, avec éclairage).

Le Quai Général Leclerc sera réservé à un espace d'animation délimité pour raison de sécurité.

L'installation des stands et des foodtrucks se fera de 9h à 12h le samedi 29 juin 2024.

Des places de stationnement vous seront réservées sur le parking jouxtant la manifestation. Les véhicules devront y être stationnés de 12h et jusqu'à la fin de la manifestation.

Pour toutes demandes particulières, l'exposant devra consulter en amont les organisateurs.

Chaque exposant devra :

- Assurer l'ouverture du stand en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation,
- N'exposer et ne vendre que des produits de qualité et respecter strictement la liste des produits définie dans son dossier de candidature et validée par les organisateurs,
- Ne vendre que des produits conformes à la réglementation française et européenne,
- Respecter l'heure prescrite pour l'achèvement de la manifestation.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La manifestation est ouverte aux commerçants, aux artisans, aux producteurs, et aux restaurateurs pouvant justifier de documents réglementaires permettant l'exercice d'une activité.

Elle est également ouverte aux particuliers, aux associations et aux établissements scolaires.

Les éventuels « collectifs » devront désigner une personne référente dans la fiche d'inscription, qui sera l'unique interlocuteur de la CAGV.

Les inscriptions seront prises en compte dans les ordres d'arrivée et seront appréciées à partir du dossier d'inscription fourni et notamment à partir de l'argumentaire développé.

Votre réservation sera confirmée par mail et/ou par courrier par les organisateurs.

ARTICLE 4 : DOCUMENTS À PRODUIRE

- une fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun,
- Un extrait d'immatriculation (SIRENE, Kbis, répertoire des métiers, déclaration en tant qu'artisan...),
- Une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile professionnelle ou personnelle en vigueur au moment de la manifestation et couvrant la responsabilité relative aux marchés, foires, expositions etc...
- Une liste des articles et produits proposés à la vente, avec des photos.

ARTICLE 5 : DATE LIMITE DE DÉPÔT DES INSCRIPTIONS

Documents à renvoyer :

Pour les exposants : la fiche d'inscription et le règlement (par chèque libellé à l'ordre du Trésor public)

Pour les foodtrucks : le dossier de candidature de mise en concurrence sur notre site internet <https://www.verdun.fr/services-au-quotidien/economie-emploi/mise-en-concurrence-et-publicite-pour-loccupation-du-domaine-public/>

Les dossiers sont à retourner dûment complétés avant le vendredi 24 mai 2024, par voie postale à :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN

Service des Foires et Marchés

11 rue du Président Poincaré

CS 80719 – 55 107 VERDUN cedex

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement dans les 7 jours précédant la manifestation.

ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

au 03 29 83 44 22 (demander un ASVP)

et/ou au 06 16 76 78 62



**MARCHE DE LA FLAMME à VERDUN (55)
"LE TERROIR PREND LE RELAIS"**

**MARCHE NOCTURNE DU TERROIR
SAMEDI 29 JUIN 2024 de 15h30 à 23H00**



A l'occasion du passage de la Flamme Olympique à Verdun le samedi 29 juin 2024, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun organise un marché nocturne du terroir, au marché couvert de Verdun et dans les rues aux alentours. Il est dédié aux commerçants, aux artisans, aux producteurs, et aux restaurateurs dont l'activité est liée à la création, à l'alimentaire et à l'artisanat.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des emplacements et un espace restauration seront prévus pour les foodtrucks rue Cours Clouet. L'installation des stands se fera de 9h00 à 12h00. La fiche d'inscription, accompagnée du règlement par chèque (libellé à l'ordre du Trésor public) sont à retourner avant le 17 juin 2024 à :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VERDUN Service des Foires et Marchés 11 rue du Président Poincaré CS 80719 – 55 107 VERDUN cedex	Contact CAGV deveco-manifestations@grandverdun.fr 06 16 76 78 62
--	---

Aucun remboursement n'aura lieu en cas de désistement dans les 7 jours précédents la manifestation.

FICHE D'INSCRIPTION EXPOSANTS (dont FOODTRUCK) MARCHE NOCTURNE DE LA FLAMME DE VERDUN (55)

Nom et Prénom
 Raison sociale:
 Activité :
 Adresse:
 Code postal: Ville :
 Téléphone et courriel :
 Site internet :
 Produits proposés à la vente ou à la dégustation : (Descriptif sommaire des produits et photos)

Réservation	SAMEDI 29/06/24	Tarif /Mètre linéaire	Total en €
Emplacement	Nombre de mètre		
Forfait électricité	OUI / NON	Forfait : 8 € par jour	
	Nbre KW :		

A REGLER

CACHET ET SIGNATURE

PIECES A FOURNIR DECRITES AU VERSO



MARCHE DE LA FLAMME à VERDUN (55)
"LE TERROIR PREND LE RELAIS"

MARCHE NOCTURNE DU TERROIR
SAMEDI 29 JUILLET 2024 de 15h30 à 23H00

LE MARCHE DE LA FLAMME

LE TERROIR PREND LE
RELAIS

PIECES A FOURNIR

Pour les professionnels :

- Photocopie de la Carte d'identité
- Attestation d'assurance « responsabilité civile et professionnelle »
- Extrait Kbis de moins de 3 mois

Pour les particuliers :

- Photocopie de la Carte d'identité
- CERFA de vente au déballage
- Certificat par lequel la personne atteste ne pas avoir fait plus de 2 ventes au déballage dans l'année auparavant

NB : les informations personnelles sont conservées dans le but de vous recontacter l'année suivante ou pour d'autres marchés.

Je souhaite que mes coordonnées ne soient pas conservées après la tenue de ce marché.